



Conditions générales Séjours enfants et ados

Validation du 22/10/2015 par le Bureau de Section Stade Bordelais-Asptt Ski Snow

1 - Agrément Jeunesse et Sports

- Tous nos séjours sont déclarés et agréés par la Direction Régionale de la Cohésion Sociale dans le cadre de la réglementation des séjours spécifiques. Il en est de même pour nos établissements d'accueil en France qui ont reçu des services de la préfecture du département d'accueil l'autorisation et l'agrément de recevoir des enfants mineurs conformément à la législation en vigueur. Ce document atteste que toutes les conditions de sécurité sont réunies.

2 - Dossier d'Inscription

- Les conditions d'accès et de déroulement des séjours sont indiquées sur le site internet du club <http://www.sba-skisnow.com>
- Un dossier est constitué des pièces suivantes dûment remplies et signées :
 - Bulletin d'inscription de séjour
 - Acceptation des conditions générales au séjour par les parents
 - Acceptation du Règlement du séjour Enfants et Ados par les parents
 - Certificat médical de non contre indication à la pratique du ski alpin ou du snowboard
 - Bulletin d'adhésion ou de ré adhésion Stade Bordelais Asptt club Omnisport
 - La fiche sanitaire de liaison
 - Justifier d'une CNI en cours de validité,
 - Autorisation parentale
 - Être en possession d'une carte Européenne d'assurance maladie pour à l'étranger (à demander sur le site AMELI de la caisse d'assurance maladie)
 - La fiche de réservation de matériel (option location)
- L'inscription en ligne sur le site valide les documents <http://www.sba-skisnow.com>
 - Bulletin d'inscription de séjour
 - Acceptation des conditions générales au séjour par les parents
 - Acceptation du Règlement du séjour Enfants et Ados par les parents
- La réservation et la contractualisation du séjour ne sont effectives qu'après **réception du dossier complet et versement d'un acompte défini dans la fiche descriptive de séjour**
- le solde devra nous parvenir, au plus tard, 1 mois avant le départ, dans les conditions décrites dans la fiche descriptive.
- Les paiements en chèques vacances et/ou coupon sport sont acceptés. Possibilité de paiement en ligne part site sécurisé



3 - Adhesion Licence Carte Neige

- Le club « STADE BORDELAIS-ASPTT section ski-snow », affilié et répertorié à la Fédération Française de Ski (FFS) sous le N° 12.060, obéit aux règles et exigences de fonctionnement édictées par celle-ci. Une de ces conditions concerne l'obligation pour les stagiaires d'être titulaire d'une carte neige en cours de validité afin de pouvoir bénéficier de l'encadrement et de l'enseignement dispensés par les moniteurs fédéraux du club et de l'assurance liée à la licence
- Les stagiaires bénéficient de l'option assurance et assistance de la licence Carte Neige « Médium » Le détail de cette option est décrite sur le site de la fédération française de ski <http://ffs.fr>

4 - Pratique du ski et du snowboard

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES STAGIAIRES ET POUR TOUTES DISCIPLINES

- Les activités sportives (ski, et snow) sont placées, sous la responsabilité de moniteurs fédéraux 1^{ier} et 2^{ème} degré (MF1 et MF2).
- A la fin du séjour il sera proposé aux stagiaires de passer les épreuves des étoiles ou des flèches selon le niveau technique atteint.

5- Communication

1

- **Téléphone centre d'hébergement** : Pour des raisons évidentes de fonctionnement interne sur le centre, Il est déconseillé de téléphoner (les stagiaires sont le plus souvent en activité, saturation de la ligne dans un centre d'hébergement ou il y a d'autres groupe ou, pour les petits la difficulté, après avoir raccroché, d'oublier le fait que papa et maman ne sont pas là...). C'est la raison pour laquelle nous ne communiquons le numéro du centre qu'en cas de nécessité.
- **Messagerie Internet** : Durant le séjour vous pourrez consulter toutes les informations et photos de la journée sur le site internet du club: <http://www.sba-skisnow.com>

6- Santé et Frais médicaux

1 EN CAS DE PROBLEME DE SANTE OU D'ACCIDENT, VOUS SEREZ AVISES IMMEDIATEMENT PAR LE DIRECTEUR DE SEJOUR

2 En cas de maladie : les frais de soins (visite médecin, pharmacie.....) seront engagés par le club. La feuille de maladie sera établie au nom du stagiaire et remise aux parents au retour de séjour, lesquels s'engagent à rembourser au club l'intégralité des frais avancés.

3

4- En cas d'accident : au delà de la prise en charge des frais par la carte neige FFS, l'assurance du club interviendra au titre de remboursement complémentaire à la couverture sécurité sociale habituelle de l'assuré (Sécurité Sociale et mutuelle).

5



7- Défection

- Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée, la date de réception de cet écrit servant de référence à l'application du barème suivant :
 - annulation plus de 30 jours avant le début du séjour : il sera retenu 10% du prix du séjour
 - annulation entre le 30ème jour et le 21ème jour inclus avant la date du séjour : il sera retenu 25% du prix du séjour.
 - annulation entre le 20ème jour et le 8ème jour inclus avant la date du séjour : il sera retenu 50% du prix du séjour
 - annulation entre le 7ème jour et le 2ème jour inclus avant la date du séjour : il sera retenu 75% du prix du séjour
 - annulation moins de 2 jours avant la date du séjour : il sera retenu 90% du prix du séjour
 - En cas de non présentation à l'heure du départ, il ne sera procédé à aucun remboursement.
- **Il est fortement conseillé aux adhérents de souscrire une assurance annulation auprès d'un organisme spécialisé**

8- Frais de retour anticipé

- Le prix du séjour étant forfaitaire, aucune réduction ni remboursement ne pourra être accordée pour un séjour incomplet (notamment en cas de rapatriement disciplinaire ou sanitaire) ou une prestation qui n'aurait pu être utilisée.
- Tout retour pour comportement incompatible avec la vie en collectivité (violence, non respect des règles de vie, drogue, alcool) entraînera un renvoi immédiat dont l'ensemble des frais restent à la charge des parents. Le séjour sera facturé dans sa globalité. Aucun remboursement, même partiel, du séjour ne sera effectué.
- Un remboursement partiel pourrait être accepté en cas d'accident survenu lors du séjour: ce remboursement exclu les frais fixes général (transport, encadrement....)

Le fait de s'inscrire à l'un des séjours proposés par le club STADE BORDELAIS-ASPTT section ski-snow implique l'adhésion complète des parents, tuteurs et stagiaires à nos conditions générales
